

# Aide aux investissements environnementaux des entreprises

## GIP OBJECTIF MEUSE

### Présentation du dispositif

L'objectif de ce dispositif est d'encourager les initiatives des entreprises en faveur de la protection environnementale.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises situées dans le département de la Meuse.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont celles liées aux :

- aides à l'investissement permettant aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'Union Européenne (UE) ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'UE,
- aides à l'investissement en faveur de l'adaptation anticipée aux futures normes de l'UE,
- aides à l'investissement en faveur des mesures d'efficacité énergétique,
- aides à l'investissement en faveur de la cogénération à haut rendement,
- aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables,
- aides à l'investissement en faveur des sites contaminés,
- aides à l'investissement en faveur des réseaux de chaleur et de froid efficaces,
- aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets,
- aides aux études environnementales.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Se renseigner auprès du GIP pour les conditions spécifiques financières.

Le GIP n'intervient qu'en complément d'un autre financement public au minimum.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Toute demande d'aide est à faire auprès de GIP Objectif Meuse.

---

## Organisme

### GIP OBJECTIF MEUSE

- Place Pierre-François Gossin  
CS 10017  
55 001 BAR-LE-DUC Cedex 01  
Téléphone : 03 29 45 78 34  
Télécopie : 03 29 45 78 76